

Grille tarifaire

Année universitaire 2025/2026

En cas de prise en charge financière partielle de l'organisme ou de l'employeur, les sommes restantes sont à la charge du stagiaire au prorata des heures effectuées sur la base du tarif individuel payant (IP)

FORMATIONS	INDIVIDUEL PAYANT (IP) ou prise en charge France Travail ou Région (hors convention)*	AUTRES TARIFS SPECIAUX
	En sus : les droits nationaux en vigueur pour l'année en cours - non remboursables	
Cycle Ingénieur en reprise d'études	250,00 €	

* Les droits nationaux fixés chaque année par le Ministère ne sont pas inclus dans le tarif indiqué

